

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | I. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE Contre la guerre. — L'élection Présidentielle.

Il faut distinguer. Que des citoyens groupés dans des réunions tenues spécialement à cet effet disent leur ardent désir de paix, rien de mieux. Mais aller plus loin, c'est aller trop loin. Et lorsque la manifestation prend l'aspect de grève générale, même limitée, lorsqu'elle s'efforce de paralyser le pays pour un temps plus ou moins long, on peut dire que c'est là un attentat contre la nation.

La distinction est formelle. Ceci admis, il n'y a point à s'irriter, comme le font d'aucuns, de l'étonnement qui s'empare de tous les peuples, de tous les peuples, peut-on dire, lorsqu'on leur révèle que nous sommes peut-être à la veille d'une conflagration générale européenne. Les Balkans, la Macédoine, l'autonomie de l'Albanie, des mots ! On sait les mots, mais on ignore trop souvent quelles choses ils désignent. L'opinion publique n'a pas encore compris pourquoi le monde flamberait parce que les Serbes ont souhaité un port sur l'Adriatique.

Les parlementaires sont dans la bonne voie cette fois. A défaut de M. Léon Bourgeois dont le refus est malheureusement définitif, car, si sa santé l'avait permis, il eût été le président de la République idéal. Les groupes vont discuter les concurrents, puis désigner le candidat des gauches. Ils ne se laisseront pas imposer les candidatures spontanées qui se posent depuis d'assez longs jours et tous ceux-là dont on vante « l'aménité onctueuse ».

L'élu du Congrès de Versailles ne doit être ni le plus aimable ni le plus habile dans les campagnes de couloirs. Il suffira qu'il soit le meilleur pour être à sa vraie place à l'Elysée. Faire de cette élection comme une course, la mener comme une intrigue, c'était d'avance en avilir les résultats. La décision des groupes républicains écarte heureusement ce péril.

Le principe d'une réunion plénière étant admis, l'accord devient facile.

A L'ÉTRANGER

La Conférence de Londres

M. Daneff, le plénipotentiaire bulgare, ayant été directement de Berlin en Angleterre sans passer par Paris, on en a conclu que la Bulgarie allait entrer dans la triple alliance.

Cette hypothèse si fragile ne repose sur rien. Elle ne résiste pas au moindre examen. D'ailleurs, M. Daneff sera aujourd'hui même à Paris, conversant avec le président du Conseil. Conclura-t-on de ce qu'il fait une course de Londres en France qu'il va entrer avec la Bulgarie dans la triple entente? Non, n'est-ce pas. Des interprétations ou des traductions de cette sorte sont des trahisons contre le bon sens.

M. Daneff a cru devoir démentir les intentions qu'on lui prêtait. « La presse française me semble un peu nerveuse » a-t-il déclaré. Voilà un compliment dont nous nous serions bien passés. Evitons les fables pour ne voir que la réalité. La réalité, elle est à Londres, béante, sous l'aspect de l'écart énorme qui sépare la demande balkanique de l'offre turque. Pour rapprocher les adversaires, il faudra à chacun beaucoup de sang-froid. Gardons le nôtre.

LE FURETEUR.

L'AUTORITÉ

Puisque le discours par lequel M. Poincaré a clôturé les débats sur la question des instituteurs eut cette bonne fortune d'être accueilli dans la presse républicaine par une approbation unanime, espérons qu'on voudra bien désormais tenir pour définitivement acquise cette vérité de principe qu'il n'y a si fortement exprimée : à savoir que le gouvernement impose sa légitime autorité aux fonctionnaires et ne doit pas subir l'autorité illégitime que ceux-ci tenteraient d'usurper par le moyen de leurs syndicats. Le gouvernement dirige et n'est pas dirigé. Instrument de la volonté nationale, il ne saurait se laisser dominer et asservir par les serviteurs infidèles du pays. Cette prérogative souveraine du gouvernement constitue la garantie des libertés publiques et du respect des droits de tous.

Ceci étant reconnu, espérons encore que le fait pour une association de fonctionnaires de s'insurger contre le gouvernement ne sera plus considéré avec autant d'indulgence par certains républicains dont le premier soin était de leur chercher des excuses et le second de leur apporter leur appui. Cela s'appelle « défendre » les fonctionnaires ! Qui mais contre qui, si l'on vous plaît ? Contre ceux qui parlent au nom du pays. Et alors, celui-ci ne mérite-t-il donc pas d'être défendu ?

Dans une démocratie, il faut qu'il soit entendu que le gouvernement ce n'est pas l'ennemi ! Sans quoi, il vaut mieux déserter tout de suite qu'il est louable et beau de s'insurger contre la nation. Mais si l'on décide cela, qu'avons-nous à faire en France, de la République et du suffrage universel ?

Obéir à la loi et respecter l'autorité gouvernementale, cela fait partie du devoir professionnel pour les fonctionnaires de tous ordres. Disons mieux : c'est le premier de leurs devoirs professionnels. Oh ! je sais bien, on a dit : tant que le statut des fonctionnaires ne sera pas voté, les agents de l'Etat ignorent l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs. Mais il est des devoirs qui n'ont pas besoin d'être définis par des mots écrits sur du papier pour s'imposer à la conscience des bons citoyens.

Que le statut ne soit pas encore voté, c'est une excuse que certains invoquent pour ne pas accomplir tous leurs devoirs, mais cela ne les a pas empêchés de s'arroger sans plus attendre bien des droits ! Elle leur sert à refuser d'obéir, mais non pas à s'interdire de réclamer. Ils en profitent pour s'affranchir de quelques obligations, mais non pas pour restreindre leurs exigences !

M. Poincaré a tenu, d'ailleurs, à dissiper des illusions qu'il serait dangereux d'entretenir. Il l'a déclaré en termes formels et qui méritent l'approbation de tous les républicains : « Dans le statut, il faudra en regard de leurs droits, préciser dans l'infériorité même des services — les devoirs et les obligations des fonctionnaires. »

Où, le pays a fait plusieurs révolutions pour que la souveraineté soit dans la nation. Il n'est pas disposé à abdiquer au profit de comités confédéraux ou quelques Chalopin assistés de quelques Yvetot exerceraient sur les citoyens français leur tyrannie anonyme et irresponsable.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. MASSE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre continue la discussion générale du budget des colonies. M. Gasparin présente les réclamations des populations des colonies de l'Océan Indien et il préconise la création d'un grand port à Tamatave. M. Carpot parle des questions sénégalaises et dit que la conscription des indigènes donne des résultats défavorables.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

L'élection de M. Lerolle, élu à Paris est validée.

La Chambre adopte divers projets et reprend la discussion générale du budget des colonies.

M. Violette, rapporteur, expose la situation de nos colonies : cette situation est bonne. Le signalé néanmoins la situation déplorable qui existe en Indo-Chine. Il faut, dit-il, mettre fin aux exactions et aux brutalités odieuses dont les Annamites sont constamment victimes de la part de colons et de fonctionnaires français. L'antagonisme qui s'aggrave chaque jour entre les deux races, est dans tous les cas, profondément regrettable et dangereux. Or, je suis obligé de constater que les colons français en Indo-Chine sont hostiles à toute politique indigène, si modérée soit-elle.

M. de Montpezat, délégué pour l'Indo-Chine au Conseil supérieur des colonies, a proclamé récemment, dans un discours retentissant, que les Annamites ne peuvent être pour les Français, que des ennemis ou des laquais.

Cette prétention est intolérable. N'avons-nous pas admiré la conduite héroïque du lieutenant annamite Do-Hu, au Maroc ? J'affirme moi, que les Annamites peuvent être aussi bons Français et aussi bons patriotes que M. de Montpezat lui-même.

M. Fr. Deloncle. — M. de Montpezat a parlé au nom d'une minorité ; il ne représente, en aucune façon, l'opinion de la Cochinchine française.

En terminant M. Violette signale l'insuffisance d'un grand nombre de fonctionnaires coloniaux qui pour la plupart, ont dû leur situation au favoritisme le plus scandaleux.

M. Lebrun, ministre des colonies, dit qu'il fera tous ses efforts pour remédier à la situation.

La discussion générale est close. Et la séance est levée.

Séance du 20 décembre

Dans sa séance du matin, la Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif aux cadres de la cavalerie.

Dans la séance de l'après-midi, elle adopte le projet de loi portant retrait des monnaies de billon en circulation et leur remplacement par des monnaies de nickel pur.

La Chambre reprend la discussion de la loi des cadres de la cavalerie. Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 19 décembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Millerand, ministre de la guerre, demande l'inscription en tête de l'ordre du jour de samedi, du projet de loi sur les cadres de l'infanterie.

Il en est ainsi ordonné. Sur l'article 9, qui a trait à la composition des Conseils de guerre permanents M. Gouzy a la parole ; il obtient de la Commission la nouvelle rédaction que voici : « S'il s'agit de procéder au jugement de généraux, etc., le tribunal se réunira à Paris et sera présidé par le premier président de la Cour d'appel de Paris ou par le magistrat qui en remplit les fonctions. »

Le deuxième paragraphe de l'article 9 est adopté avec la nouvelle rédaction proposée par la Commission. Sur l'article 12 (Parquet militaire)

M. Flaissières développe un amendement aux termes duquel les crimes et délits prévus par le livre V nouveau du Code pénal, seraient poursuivis en temps de paix par le procureur de la République sur la plainte du chef de corps ou du chef de service de l'autorité militaire.

Le général commandant le corps d'armée et le ministre de la guerre, auraient le droit de saisir directement le juge d'instruction.

M. Flandin rapporteur, combat la proposition Flaissières.

L'amendement de M. Flaissières est repoussé par 275 voix contre 20.

Après le vote de plusieurs articles sans discussion, M. Milliers-Lacroix dépose l'avis financier sur le projet de loi relatif aux cadres de l'infanterie.

L'Assemblée valide l'élection de M. Li-mor comme sénateur des Côtes-du-Nord. Et la séance est levée.

Séance du 20 décembre

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat discute le projet de loi tendant à favoriser le reboisement ; le projet est voté.

Est voté également le projet de loi tendant à modifier le 3^e paragraphe de l'article 9 de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat adopte le projet relatif aux dépenses supplémentaires de la Chambre. Et la séance est levée.

LA CHANSON

La course au Fauteuil

Air : (Le Pendu).

Pour remplacer Monsieur Fallières, Les Députés, les Sénateurs, Les Ministres, les Ministères, Lui cherchent tous, un successeur. Les pronosticourent le monde, Pour ce Derby Présidentiel, Et dans les journaux à la ronde (Bis) On jou' sur à Paris Mutuel. On n'a, sur les chevaux de course, Par malheur, aucun bon tuyau. On a beau puiser la source, Tous sont muets, t's des tombeaux. Pour une telle performance, Chacun se vante d'avoir l'œil, Et l'on énumère les chances, De ceux qui courent au fauteuil. (Bis)

Air : (Le Bon Roi Dagobert).

Le beau Paul Deschanel Qui fait les Droitiers est tout mel, Pendant ce Décembre, A gardé la Chambre, Bien des Députés Le vont visiter Tous gardent, solemnels, Le secret de Policht (pardon) d' Paul Deschanel.

Air : (Quid l'oiseau chanté).

Voulez-vous bien ne pas dormir, Monsieur Dubost aux lèvres closes. Dites-nous donc, dar un soupier, Que vous acceptez bien la chose. Dites-nous donc d'as un soupier, Que vous acceptez bien la chose. Monsieur Dubost, aux lèvres closes, Voulez-vous bien plus dormir !

Air : (Rien, Rien, Rien).

Lorsqu' l'on apper à Bourgeois l'austère, Qu'il allait bien remplacer Fallières, Il se prit le front le réfléchit bien, Mais n'répondi rien, rien, rien !

Bon ! dirent aïes tous les Congressistes, Nous allons un peu vous met' sur nos listes, Car dans ce fauteuil, il faut un bourgeois : Il demeure coi, coi, coi.

Air : (Béranger à l'Académie).

Non, mes amis, non je ne veux rien être, Dit Jean Jaurès, « l'orgueille » du pays, Pour l'Élysée, Dieu ne m'a pas fait naître Cherchez ailleurs, messieurs, je vous le dis. Je suis Tribunal : comme tel je veux vivre. Et je veux faire encor de longs discours. L'humanité pour moi, c'est mon seul livre, Vou'devriez bien l'acheter tous les jours (Bis)

Air : (Voilà pourquoi je suis Républicain).

Vous permettez, Messieurs, dans cette affaire, Que je ne dise ici, ni oui ni non A l'Extérieur, il est très nécessaire, D'être muet souvent comme un poisson. Pour régler ces affaires Balkaniques, Je perds mon temps et suis désemparé, Et pour bien présider la République, Il faut quel'un qui ne soit point carré (Bis)

Je ne suis pas curieux, mais je voudrais savoir Le nom de celui qui viendra bientôt s'asseoir, Dans le très bon fauteuil où pendant les 7 ans Je me suis prêté, dit Fallières Armand.

Air : (Le Temps des Cerises)

Et lorsque viendra le temps des surprises Critiques joyeux, chansonniers moqueurs Seront tous en fête :

Très souvent déjà, leur verve s'apprête A railler l'Élu des Parlementeurs : Et lorsque viendra le temps des surprises Chantez, chansonniers, vos couplets moqueurs. Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

L'Élection Présidentielle

M. Léon Bourgeois, ministre du travail, a reçu jeudi soir à 7 heures, à son domicile particulier, rue Palatin, MM. Renoult, Charles Durat, Metin, H. Simon, Péchadre et Dalmier, délégués du groupe radical-socialiste, qui lui ont transmis l'ordre du jour dans lequel le groupe exprime unanimement le vœu de le voir accepter la candidature à la présidence de la République.

L'entrevue a duré une heure. Les délégués, en remettant à M. Léon Bourgeois, le texte de l'ordre du jour, ont déclaré qu'ils ne lui demandaient pas une réponse immédiate, mais qu'ils le priaient de faire état du témoignage de confiance et de sympathie que lui donnait le parti républicain.

M. Léon Bourgeois a répondu qu'il était profondément touché d'une telle marque de sympathie, donnée par ses amis politiques. Il ne peut laisser sans réponse leur démarche, sans paraître créer une équivoque qui serait fâcheuse pour tous. Malheureusement, sa réponse ne peut être que négative. Les graves raisons de santé qui l'ont, dès le début, obligé à décliner les ouvertures dont il a été l'objet, n'ont rien perdu de leur force. Il estime que c'est un devoir impérieux de conscience de ne point accepter une charge dont il ne pourrait remplir toutes les obligations.

M. Léon Bourgeois, avant de se séparer de ses amis, a tenu à répéter quelle émotion lui causait leur affectueuse insistance, et quel regret il éprouvait de ne pouvoir leur donner la réponse qu'ils avaient espérée.

L'élection législative de Montauban

La Commission de recensement des votes de l'élection législative de Montauban s'est réunie jeudi. Elle s'est déclarée dans l'impossibilité de proclamer aucun des candidats en raison des bulletins trouvés en trop dans les urnes et des troubles qui ont interrompu les opérations électorales à Castanet. Elle a décidé de ne proclamer élu ni M. Guy, ni M. Constans, et a renvoyé le dossier de l'élection à la Chambre des députés.

Au Maroc

La colonne Massoutier cernée

La colonne Massoutier, composée de deux bataillons de zouaves et qui était partie le 14 décembre pour Souk-el-Arba de Snimou, a été attaquée et cernée entre Agadir et Mogador par les partisans d'El Hiba. De plus la harka commandée par El M'Tougui s'est révoltée.

La situation a paru assez sérieuse pour nécessiter l'envoi de renforts importants : six compagnies d'infanterie, un demi-escadron de cavalerie, une batterie de 75, et une ambulance.

Ces effectifs ont été renforcés en outre par la majeure partie des garnisons de Saffi et de Mazagan. Les troupes ont été embarquées à bord de la *Mingrétie* et de la *Gaule*. Le *Du Chayla* est parti d'urgence à Mogador.

Le Confit Balkanique

Les Turcs à Tchataldja

Le correspondant de la « Gazette de Francfort » à Constantinople, télégraphie à son journal que, dans le cas où les pourparlers de paix échoue-

raient, et où, par conséquent, les hostilités recommenceraient, l'armée turque se trouverait sérieusement handicapée, car, tandis que les Bulgares ont terminé leurs préparatifs pour la campagne d'hiver, les Turcs n'ont presque rien fait, bien qu'ils se trouvent à proximité du champ d'opérations et qu'ils disposent de grandes facilités de communications.

L'insouciance et l'incertitude qui ont été les causes de la défaite de Kirk-Kilissé, continuent à régner en maîtrises dans le camp turc ; elles rendraient impossible une tactique offensive et semblent même faire prévoir un nouveau désastre.

En outre, l'armée manque de chefs, et le peu qu'elle possède est divisé par des rivalités personnelles.

Officiers russes dans l'armée bulgare

Une vingtaine d'officiers russes de réserve, de différents grades, ont été admis comme volontaires dans l'armée bulgare.

Les Garibaldiens

La campagne du général Garibaldi en Epire étant considérée comme terminée, les troupes rentrent à Athènes par petits groupes. Les pertes totales des garibaldiens s'élevaient à 350 morts et 200 blessés, soit presque le tiers de l'effectif hors de combat.

Un aéroplane bombarde Janina

On rapporte qu'un biplan piloté par l'aviateur grec Moutoussis, a volé récemment au-dessus de Janina emmenant une grosse provision de bombes.

L'observateur qui se trouvait à bord avec le pilote a, à diverses reprises, lancé ses bombes sur divers points de la ville. En plus des dégâts causés, ces bombes ont produit un véritable effroi parmi la population.

La Conférence de Londres

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, Rechid-Pacha, premier plénipotentiaire ottoman, s'était levé pour déclarer qu'il avait reçu la nouvelle qu'un courrier spécial était parti de Constantinople hier mercredi, apportant les instructions de S. M. le Sultan, et qu'il ne serait à Londres que vendredi.

Dans ces conditions, la séance a été ajournée à samedi quatre heures.

Petites Nouvelles

La vente de la collection Rouart, qui suscita de sensationnelles enchères, s'est terminée hier sur un total général de 5 millions 650.910 fr., dépassant d'un million au moins les meilleures estimations.

Le bruit a couru en France et à l'étranger que la Banque de France allait émettre des billets de banque de 20, 10 et 5 fr. Nous sommes autorisés à déclarer que ce bruit est dénué de tout fondement.

Mme Favre, habitant Passy, était sortie, laissant ses enfants endormis dans une chambre où était allumée un poêle. En son absence, un commencement d'incendie se déclara. Ses quatre enfants furent asphyxiés. L'un d'eux, à son retour, respirait faiblement, mais malgré les soins qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à expirer.

Les financiers Rochette et de Crèvecoeur ne s'étant pas encore présentés jeudi au parquet du procureur général près la Cour de cassation, pour se mettre en état, la Cour de cassation a déclaré Rochette et de Crèvecoeur déchu de leurs pourvois. Les condamnations prononcées contre eux restent donc définitives.

Encore une interminable séance à la Chambre des députés d'Austriche. A 8 heures du soir, M. Choc, tchèque radical, ayant proposé la clôture, cette proposition est repoussée par 120 voix contre 5. La séance, qui dure depuis 34 heures, continue. Les députés ont l'intention de prolonger la séance jusqu'au lendemain.

Le banquet organisé par les proportionnalistes en l'honneur du rapporteur de la R. P. M. Groussier, député de la Seine, a eu lieu jeudi soir. 14 discours y ont été prononcés.

CHRONIQUE LOCALE

LA SESSION EST CLOSE

En fin de séance, M. Chéron, rapporteur du budget, a déposé jeudi soir une demande de deux douzièmes provisoires, car le budget de 1913 ne peut pas être voté avant la clôture de la session.

Pourquoi le budget n'a-t-il pu être voté avant les vacances ? Ceux qui ne sont pas au courant des choses parlementaires répondent : « Parce que les députés n'en ont pas eu le temps. »

Mais ceux qui suivent avec attention les débats du Parlement, déclarent : « Parce que les orateurs qui prennent part aux discussions des divers chapitres du budget sont trop nombreux, et surtout parce qu'ils parlent trop longtemps. »

Les uns et les autres ont raison : mais le public simpliste réplique : « Que ne commence-t-on plus tôt la discussion du budget ? »

Sans doute, mais pourquoi également le règlement comportant que tout orateur ne devra pas garder la parole plus de 10 minutes, n'est-il pas observé ?

Il est difficile de mesurer à l'aune la longueur des observations souvent très justes qu'un député présente sur tel chapitre d'un budget quelconque ; aussi bien, l'application d'un pareil règlement serait parfois pénible.

Mais en vérité, il est regrettable que le budget ne soit pas voté à la fin de la session parlementaire. Bien des questions qui auraient pu être résolues, réglées avant le 31 décembre, sont renvoyées à une date... ultérieure, à un moment où elles auront perdu tout leur intérêt.

Ainsi, en ce qui concerne notre département, la question des experts de tabac ne verra le jour qu'après la livraison des tabacs.

Cette question devait, en effet, être présentée au moment de la discussion du budget du ministère des finances ; or, ce budget ne sera discuté qu'après la rentrée des Chambres, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de janvier au plus tôt.

Mais à ce moment-là la livraison des tabacs battra son plein et toutes mesures réclamées par les planteurs du Lot, ne pourront avoir leur application — en supposant qu'elle soient acceptées par le ministre compétent — que l'année prochaine.

Chaque région a, ainsi, d'importantes questions qui méritent d'être solutionnées avant la fin de l'exercice financier.

Mais, nous le répétons, en ce qui concerne le Lot, il aurait été agréable aux planteurs d'être fixés une fois pour toutes sur la question des experts.

Les planteurs n'auront pas cette satisfaction, au moins pour cette livraison ; la question, selon l'expression courante, reste pendante. Les discussions fastidieuses sur la R. P. ont pris aux députés, le temps qu'ils auraient consacré à la discussion du budget : tout doucement, on est arrivé à la veille de Noël et du Nouvel An ; un repos s'imposait !

Le budget n'est pas voté, mais deux douzièmes provisoires y suppléeront, et la session est close.

LOUIS BONNET.

La Présidence de la République

L'élection du Président de la République est à l'ordre du jour : Quel sera le nouveau président, demandait-on : et chacun de pronostiquer en faveur de tel ou tel homme politique.

Mais jusqu'à jeudi, les républicains répondaient unanimement : « Ce sera Léon Bourgeois. »

Jeudi, M. Bourgeois a déclaré nettement qu'il ne serait pas candidat. Aux démarches faites auprès de lui par les groupes républicains de la Chambre et du Sénat ; aux sollicitations empreintes de ses nombreux amis ; aux désirs unanimes du pays républicain, M. Léon Bourgeois a résisté : pour des raisons de santé il a décliné l'honneur d'être le Chef de l'Etat.

C'est avec regret que les républicains ont appris la décision de l'éminent homme d'Etat dont le talent, l'autorité forcent le respect et l'admiration de tous, de ses adversaires eux-mêmes.

Mais les Cadurciens auraient salué avec joie l'élection de l'ancien ministre de l'Instruction publique qui venu à Cahors pour présider l'inauguration du monument de Clément Marot, recueilli avec satisfaction de la municipalité le titre et les lettres patentes de « Bourgeois de Cahors ».

C'est ce titre qu'il rappelait tout dernièrement à notre ami M. le docteur Clary dans une lettre dont nous publions les passages essentiels.

Et c'est pourquoi tout spécialement, nous tenons à exprimer avec tous les Cadurciens, les regrets que provoque dans le pays républicain la décision irrévocable de M. Léon Bourgeois.

L. B.

LE REBOISEMENT

M. Rascouaille nous adresse un article relatif à la question si importante du reboisement. Il fait appel aux bonnes volontés des agriculteurs pour que le reboisement de nos côtes dénudées soit bientôt commencé.

Il appartient aux populations rurales, directement intéressées, écrit M. Rascouaille, d'apporter leur concours, sans réserve ni hésitation, au Comité de reboisement ; de profiter de l'enseignement et des moyens mis à leur disposition, de bien se pénétrer de la haute importance sociale de cette question du reboisement, qui peut devenir le véritable remède, contre la désertion des campagnes. Depuis longtemps, elles ont pu se rendre compte que la diminution sensible des récoltes n'est pas seulement due, à l'épuisement plus ou moins démontré du sol, ou aux variations atmosphériques anormales que nous subissons depuis quelques années. Elles ont pu constater que cette diminution constante, qui peut devenir désastreuse, est aussi la conséquence du déboisement des collines, où ne se trouve plus, en réserve, l'humidité, l'eau nécessaire à la fécondation des vallées.

D'un autre côté, il semble qu'une puissance ennemie, s'acharne plus que jamais sur le modeste cultivateur et s'attache à rendre vains tous les efforts intelligents, que lui apportent les nouvelles méthodes de culture. Cette puissance ennemie, n'est autre que l'insecte, le parasite dévastateur, dont la multiplication est assurée, par la disparition de plus en plus complète des oiseaux, due elle-même au déboisement excessif de nos collines et de nos causses.

C'est une question de très haute importance que celle du reboisement, question que certains accueilleront avec un sourire, mais que d'autres, plus nombreux, seconderont, avec le ferme espoir d'aboutir. Il faut qu'il en soit ainsi pour que l'Etat, les Pouvoirs Publics trouvent derrière les personnalités qui s'adressent à eux une organisation solide, puissamment secondée, sachant bien ce qu'elle veut. Il faut qu'il en soit ainsi, si on veut espérer obtenir pour le Quercy les améliorations importantes qui sont déjà une source de richesses pour d'autres régions plus avisées. Il appartient aux jeunes générations qui se lèvent, de rendre l'harmonie des ombres à nos « déserts de rocaille, brûlés par les soleils, ravivés par les pluies. »

C'est le vœu le plus cher, de tous les Quercinois qui aiment leur pays d'origine, qui souffrent de son excessive déforestation, qui espèrent une rénovation bienfaisante, source d'un plus grand bien-être.

« Avec l'air à tous, c'est le sol, c'est l'eau salubre, c'est la vie qu'il faut défendre, avec l'arbre, avec la feuille, avec la broussaille, avec la plante des monts, » a dit avec raison M. Pierre Baudin.

Nous rappelons à nos compatriotes cultivateurs que c'est surtout, par eux et pour eux, que se fera le succès de l'entreprise. Elle paraît pleine de difficultés, purement hasardeuse, impossible à mener à bien : il n'en est rien.

Si aux efforts déjà faits, viennent s'ajouter les fermes volontés des municipalités et des populations intelligentes du Quercy, on ne saurait tarder de constater, l'importance des résultats obtenus. Je n'en retiens, pour preuve, que le reboisement méthodique, obtenu dans certains coins vosgiens, où les bois, ainsi reconstitués, permettent à chaque famille, de certaines communes, de bénéficier d'un revenu annuel, bien supérieur à celui des retraites ouvrières et paysannes.

C'est là un résultat que nous souhaitons et espérons, pour nos compatriotes de l'avenir : il mérite que chacun secoue un peu de son apathie, de son individualisme, au profit de tous.

RASCOUAILLE.

RÉCEPTIONS OFFICIELLES

Vendredi matin, M. le Préfet du Lot a reçu dans le Salon des Illustres de la Préfecture, superbement décoré, les autorités civiles et militaires.

M. le Maire de Cahors a présenté le Conseil municipal et le personnel des services municipaux et a assuré M. le Préfet du dévouement de la population à la République.

M. le Préfet a remercié M. le Maire de la sympathie qu'il lui avait témoignée, et a déclaré qu'il concilierait toujours les intérêts de la ville de Cahors avec ceux de l'administration.

Les membres de la Chambre de Commerce, les membres du tribunal civil présentèrent leurs hommages au représentant du Gouvernement qu'ils assurent de leur dévouement à la République.

M. Vayssières, inspecteur d'académis, présente le corps enseignant ; en présentant les instituteurs il dit que leur attachement aux institutions républicaines est inébranlable et que tous dans le Lot sont fidèles et respectueux des lois. Nul d'entre eux n'a pris part au mouvement syndicaliste.

M. le Préfet répond qu'il savait que le personnel de l'enseignement pri-

maire du Lot était animé d'un excellent esprit et en quelques excellentes paroles, il a évoqué le souvenir de Jean Macé, — dont il fut l'ami personnel, — le propagateur de l'enseignement primaire et le défenseur de l'école laïque naissante.

M. le Colonel Hélo présente les officiers du 7^e dont il affirme le dévouement à la patrie et à la République.

M. le Préfet remercie le Colonel des sentiments qu'il a exprimés et lui qu'il sait pouvoir compter sur le loyalisme des officiers du 7^e.

M. le Trésorier-payeur général, les fonctionnaires de l'Enregistrement, des Directes, des Ponts et Chaussées, des Postes, de l'Inspection du travail, de la Police, des Poids et mesures, les officiers de la Compagnie des sapeurs-pompier saluent à leur tour le Préfet qui les remercie chaleureusement.

A 11 heures, les visites étaient terminées.

Dans l'après-midi, M. le Préfet, accompagné de M. Mendousse, secrétaire général et de M. Natalelli, chef de cabinet, a visité les écoles publiques de la ville, le collège de filles, le lycée Gambetta.

M. le Préfet s'est montré très satisfait de ses visites et a adressé ses félicitations en même temps que des remerciements aux directrices et directeurs des divers établissements.

M. le Préfet a accordé un jour de congé aux élèves des écoles.

Puis il s'est rendu à l'hospice où il a été reçu par M. le maire entouré de tous les médecins et du personnel de l'établissement.

M. le Préfet a admiré la belle installation de l'hospice militaire dont il a félicité le personnel.

L'Amicale des Instituteurs chez le Préfet du Lot

Le bureau de l'Amicale des instituteurs du Lot a rendu visite, jeudi, à M. Ceccaldi, préfet du Lot, nouvellement installé.

Dans une conversation très cordiale, les instituteurs ont tenu à affirmer au représentant du gouvernement leur profond attachement aux institutions républicaines.

Avec une franchise coutumière aux membres de notre excellent corps enseignant, ils ont su montrer les aspirations des instituteurs dégagées des préoccupations irritantes de la politique. Ils ont défini avec une réelle élévation le rôle du maître républicain.

M. le Préfet, très touché de la démarche du bureau de l'Amicale a répondu avec cordialité à l'exposé des instituteurs.

Au 131^e territorial

Par décret en date du 16 décembre, MM. Cammas, adjudant au 131^e territorial et Labonne, sergent au 141^e territorial, sont promus sous-lieutenants et affectés au 131^e territorial.

P. T. T.

M. Augustin Albert, surveillant des télégraphes à Falaise, est nommé en la même qualité à Cahors.

Commission d'évaluation

Par arrêté préfectoral en date de ce jour, M. Couquet, maître de Larroque-des-Arcs est nommé membre civil de la commission permanente chargée d'évaluer les dégâts au champ de tir de Cahors.

Nos félicitations.

Présentation au drapeau

Samedi matin, à 8 heures, sur la place Thiers a eu lieu la cérémonie de la présentation au drapeau des jeunes soldats du 7^e.

M. le colonel Hélo, a prononcé une vibrante allocution patriotique, puis la cérémonie fut terminée par un brillant défilé de toutes les troupes de la garnison.

Les Gourdonnais de Paris

La Société des originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris « La Grappe du Quercy », donnera, le 25 décembre courant, en matinée, sa grande fête de « l'Arbre de Noël », au Salon des Familles, 40, Avenue de Saint-Mandé.

Ce sera la fête des enfants, et aussi celle des parents qui sont toujours heureux de se retrouver dans ce milieu quercynois où règne la plus franche gaieté et la plus parfaite cordialité.

Un concert des mieux choisis et un excellent orchestre divertièrent les grands aussi bien que les petits.

Nous ne pouvons qu'engager nos compatriotes de la Capitale à assister à ces réjouissances qui conservent si bien l'amour du village natal.

Concours d'animaux gras

La Société d'agriculture du Lot rappelle aux engraisseurs que deux concours d'animaux de boucherie se tiendront : à Cahors, le 11 janvier 1913, jour de marché-foire et à Figeac, le 14 janvier.

Il sera distribué dans chaque concours plus de 800 francs de primes.

Football rugby

Jeudi, au Parc des Sports (Roc de l'Agace), l'Union sportive du 7^e inaugura la série de ses rencontres inter-régimentaires dans un match amical avec le 9^e Régiment d'Infanterie (Agen).

Ce dernier possède une équipe puissante qui fournit 10 joueurs premiers au Sporting-Union Agenais, favori du championnat du Périgord-Agenais (Première série). En outre, il a le bonheur de posséder Dutour, le célèbre international, arrière du Stade Toulousain, et de l'équipe nationale de France.

L'attrait de la musique du 7^e qui s'est fait entendre avant et pendant le match, l'agrément d'une après-midi ensoleillée et la certitude d'assister à une belle partie avaient attiré un nombreux public.

Remarqué plus particulièrement : MM. les colonels Hélo, Borius et de nombreux officiers et dirigeants du Stade.

A 2 h. 30 les deux équipes font leur entrée sur le terrain. La belle tenue des Agenais est l'objet de commentaires flatteurs, tandis que tout le monde chuchote : « Voyez Dutour ! »

Cahors joue, le soleil dans les yeux. Dès le coup d'envoi le 9^e porte le jeu dans le camp du 7^e et n'en sortira qu'à de rares intervalles. Supérieur par ses lignes arrière le 9^e amorce des attaques dangereuses, annihilées par la belle défense des avant du 7^e, et les renvois en touche de Dugès.

Le 7^e s'assure le plus souvent le contrôle du ballon en mêlée, mais son demi Descomps ne sait pas profiter de cet avantage et se fait souvent bouler derrière sa mêlée, ou passe trop lentement et au hasard.

Les demis adverses en profitent pour lancer Dutour qui feintant trouve une longue touche ou passe au moment opportun à son ailier Fargues qui par deux fois est fauché près des buts du 7^e par Benquet.

Cependant à la suite d'une touche, près des buts du 7^e, Dedieu marque pour le 9^e, le premier essai. Le but est réussi par Dutour.

9^e 5 points. — 7^e 0.

Dès le renvoi, le 9^e attaque à nouveau, mais le 7^e se défend mieux ; ses avant suivent bien et résistent si bien qu'ils s'approchent des buts adverses. Mais ceux-ci sont dégagés par un coup franc, et peu après la mi-temps est sifflée.

A la reprise, le 7^e veut ouvrir le jeu, mais les trois-quarts sont si lents, qu'ils permettent à Dutour d'intercepter, et de marquer, quoique plaqué sur les buts, son petit essai. Le but, malgré un beau coup de botte, n'est pas réussi.

9^e 8 points. — 7^e 0.

Le 7^e ne se décourage pas et veut marquer. A la suite d'un dribbling de Barreau et Barutel, il remonte dans les vingt-deux du 9^e et oblige ce dernier à toucher dans ses buts. Plusieurs mêlées et touches ont lieu près des buts, mais les avant du 7^e s'affolent et ne peuvent marquer.

Par un coup franc, le 9^e se dégage et reprend le meilleur.

Après touche et sur une belle ouverture, Dutour reçoit, charge et passe au bon moment à son ailier Fargues qui marque le troisième et dernier essai.

Le but est réussi.

9^e 13 points. — 7^e 0.

Peu après Loubères sauve de justesse pour le 7^e, qui remonte aux 50 mètres où l'arbitre siffle la fin.

Appréciation. — L'équipe du 9^e est composée de beaux gaillards résistants et rapides. Ses avant cependant ne purent imposer leur jeu à ceux du 7^e qui les dominèrent à la mêlée. Les lignes arrière assurèrent le succès de l'équipe où se distinguèrent plus particulièrement Fargues et Dutour. L'international émerveilla les spectateurs par ses formidables coups de pieds, et son admirable à-propos.

Au 7^e, les avant et l'arrière firent seuls du bon travail. Parmi les avant Barreau se montra le meilleur. Dugès sauva maintes fois son camp menacé et partagea avec Benquet les honneurs de la journée.

Les demis sont le point faible de l'équipe.

L'arbitrage de M. Cohn, fut très apprécié et contenta tout le monde.

J. G.

Arrestation

Un mandat d'arrêt avait été lancé par le parquet de Cahors contre le nommé Arthur Besson, 25 ans, de Labastide-Murat, qui s'est rendu coupable d'escroquerie au préjudice d'un menuisier de Castelfranc.

Besson avait quitté le département et au hasard de la route, il s'était rendu dans l'Aveyron où les gendarmes l'arrêtèrent pour vagabondage.

Conduit à Villefranche, Besson qui est inculpé de nombreux délits et recherché par plusieurs parquets a été reconnu.

Il sera reconduit à la prison de Cahors.

Cylindrages à vapeur

Opérations probables pendant la semaine du 23 au 28 décembre 1912

Répandage et cylindrage :
1^o Sur la route nationale n° 111, entre 69 k. 2 et 69 k. 5, à Castelfranc ;
2^o Sur le chemin de grande com-

munication n° 45, entre 17 k. 6 et 18 k. 010, à Castelfranc ;
3^o Sur le chemin de grande communication n° 44a, entre 3 k. 5 et 5 k. 5, vers Naudon.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)
Spectacles projetés

Dimanche 22, En matinée : « Carmen ». En soirée : « La Favorite » et « Le Chalet ».

Mardi 24, Première de « Roma », grand opéra en 5 actes, de Massenet. Mercredi 25, A l'occasion des fêtes de Noël, deux grandes représentations. Matinée : « Le Barbier de Séville » et « Coppélia ». Soirée : « Samson et Dalila » et « Les Noces de Jeanette ».

Jeudi 26, « La Vie de Bohème ». Vendredi 27, Deuxième de « Roma ».

Musique du 7^e régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 22 DÉCEMBRE 1912
Marionnettes, mar. ital. G. Storaci
Sémiramis, ouverture. Rossini
La Paloma del Barrio. Andreu y
Intermedio y Carcelera. Soutullo.
Sylvia, ballet. Léo Délibes
Gayarre, paso doble. Milpayer

Allées Fénélon, de 15 à 16 h.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 14 au 21 décembre

NAISSANCES
Valette Marie-Louise, rue Labarre, 22.
Rescoussé Georges-Jean-Marie, rue Barry, 3.
David Jean-Georges, Boulevard Gambetta, 10.
Traversié Céline-Raymonde-Joséphine-Antoinette, rue Fénélon 24.

PUBLICATIONS DE MARIAGES
Jouglas Jules, tailleur de pierres, et Blanc Catherine, s. p.
Delnos Henri-Charles capitaine au 7^e régiment d'infanterie, et Cil Eugénie-Baptistine, s. p.
Viraben Georges-François, tailleur d'habit, et Esfler Louise-Philomène, s. p.
St-Martin Casimir, domestique au Lycée, et Pélassié Léa-Marie fille de service.

DÉCÈS
Fontanel Marie, veuve Bonnet, s. p, 67 ans, rue Paramelle, 12.
Coste Marie, veuve Marion s. p. 80 ans, Boulevard Gambetta, 56.
Boyer Thérèse, épouse Bénéch, 55 ans, rue des Badernes, 19.

Arrondissement de Cahors

Calvignac
Banquet démocratique. — Dimanche a eu lieu le banquet organisé pour fêter le succès de la municipalité.

65 convives prirent part à cette belle manifestation républicaine qui a obtenu un vif succès.

Le repas fut bien servi et fut fort goûté des convives.

Au dessert M. Granot prit la parole en ces termes :
Monsieur le Maire,
Monsieur l'Adjoint,
Monsieur les conseillers municipaux,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de nous avoir réunis aujourd'hui pour fêter la belle victoire que nous avons remportée sur vos noms ; malgré les manœuvres tortueuses de certains personnages qui ont égaré quelques-uns de ceux qui après bien des services rendus devraient être vos amis les plus dévoués, nos espérances ont été dépassées.

Nous sommes fiers de notre œuvre et de vous avoir à notre tête.

Je crois être l'interprète de vous tous, conseillers municipaux et électeurs, en buvant à la santé de notre maire Theil qui depuis si longtemps a fait preuve du dévouement le plus absolu aux intérêts communaux et nous donne chaque jour l'exemple de toutes les vertus républicaines : honnêteté, désintéressement et justice.

Je lève également mon verre en l'honneur de notre adjoint, le doyen du Conseil, qui a tenu à rester avec ses amis, en l'honneur de vous tous, Messieurs les Conseillers municipaux, qui, aux heures difficiles savez si bien nous donner la main.

Je suis persuadé que vous continuerez à marcher loyalement, évitant tout sujet de discorde et avec la même entente, la même union que vous avez eues jusqu'ici.

Je termine, amis, en criant : Vive Calvignac, vive la République.

M. Courréjou, secrétaire de la Mairie, prononça également un excellent discours dans lequel il se félicita de voir tous les républicains unis dans un même œuvre de solidarité.

leur devoir de bons républicains et il remercia le Maire et le Conseil d'avoir bien voulu lui accorder leur confiance.

Il lève son verre à la santé du maire, des Conseillers municipaux, de tous les convives et à la prospérité de Calvignac.

Il boit à la France et à la République.

M. Theil, maire, prend à son tour la parole.

Mes chers concitoyens,
Nous sommes venus ici tous joyeux au lendemain de cette victoire républicaine, que je célèbre avec d'autant plus de plaisir, que c'est à vous qu'elle est due.

S'il est une chose qui puisse m'aller droit au cœur, c'est ce nouveau témoignage de mutuelle estime et de sympathique confiance, que viennent de me donner les braves et loyaux mandataires que vous avez choisis, en m'appelant pour la cinquième fois à l'honneur de diriger les affaires communales, témoignage dont je sens toute la valeur, et qui se fortifie encore, par l'empressement que vous avez apporté, à venir assister à cette fête de famille, qui me permet de me retremper au milieu de vous.

Mes chers amis,
Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours, mais j'ai le devoir autant que le désir, de vous remercier bien vivement et sincèrement de ce geste de sympathie que vous venez de m'accorder, et de vous dire que vous trouverez en votre maire, l'administrateur intègre qui ne vous ménagera jamais son dévouement et ses conseils.

Le devoir, a dit Gambetta, en une page célèbre, consiste à faire le bien pour sa beauté morale. A ce principe nous ne faillirons pas, parce que nous aurons votre estime et votre cordiale sympathie servira de récompense.

Mes chers amis,
Je lève mon verre en votre honneur, je bois à votre santé, à celle de vos familles.

Je bois à la prospérité de Calvignac, Vive la République.

Tous ces discours ont été vivement applaudis et la fête fut continuée par des réjouissances publiques auxquelles la population prit part.

Luzech

L'Oppidum de l'Impérial. — Le Comité d'initiative, section archéologique, reçoit chaque jour des adhésions nouvelles et des encouragements précieux.

La ville romaine qui « maintenant dort sous les vignes et les ronces », sera prochainement réveillée, grâce au concours du grand public qui s'intéresse de plus en plus à cette question historique et scientifique.

La section archéologique du Comité d'initiative ne négligera rien. Tout sera prêt pour le mois de mai prochain. A cette époque, les fonds recueillis seront mis à la disposition de M. Armand Viré, le distingué président de la Société préhistorique de France, qui doit diriger, avec sa grande compétence et sa haute autorité, les fouilles de l'Oppidum.

Afin d'éviter « la facheuse surprise de voir notre Impérial défoncé ou violé », on nous annonce que la municipalité de Luzech et le Comité ont pris les plus grandes mesures de protection. Ils ont interdit les fouilles sur la montagne, et organisé un service de surveillance.

L'Impérial livrera donc tout son secret à l'heure venue. « Notre musée local sera bientôt riche », et notre cité aura peut-être un jour une grande notoriété.

Bagat

Au Comité républicain. — Dimanche 15 décembre, dans l'après-midi, le Comité d'action et de défense républicaine et laïque de Bagat a tenu son assemblée générale au siège social, maison Gastal Jean, à Bagat.

Le Bureau a rendu compte à l'assemblée de la mission qui lui avait été confiée et a donné lecture de tous les documents ; les comptes du trésorier ont été approuvés à l'unanimité.

Le soir, un banquet réunissait tous les membres du Comité chez M. Lanès, débauchant de tabac et dépositaire de journaux. A la louange de M. Lanès, le repas, excellemment servi, a mérité les éloges de tous les convives. L'union, la concorde et la plus franche cordialité ont présidé à cette fête toute républicaine.

Après avoir passé en tous points une agréable soirée, les membres du Comité républicain se sont retirés fort avant dans la nuit, emportant le meilleur souvenir de cette agape fraternelle, et en se donnant rendez-vous, encore plus nombreux, au banquet de 1913.

Le Bureau.

Arrondissement de Figeac

Marcilhac
Syndicat de planteurs de tabac. — Les membres du syndicat de planteurs de tabac de Marcilhac se sont réunis dimanche dernier à 11 heures, sous la présidence de M. Garri-gues, président.

M. Marcenac, vice-président de la Fédération départementale, donne lecture des statuts des coopératives d'assurances mutuelles contre la grêle fonctionnant dans la Gironde et la Dordogne. La Fédération propose de créer une société semblable parmi les planteurs du Lot.

Ancien Directeur d'Imprimerie
 Gérant, journal, quotidien, 45 ans, marié, recherche bonne situation quelconque, ou représentation sérieuse, bonnes marques d'Alimentation, Vins (gros et demi-gros) ou autres. S'adresser à M. E. CHAUDON, représentant, 36, rue Brulée, à St-Quentin (Aisne).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Noël 1912 et du Premier de l'An 1913.

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du Jeudi 19 Décembre au dernier train du Lundi 6 Janvier, les Billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des Tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

Pyrénées-Côte d'Argent

Le train temporaire de luxe quotidien extra-rapide de nuit « Pyrénées-Côte d'Argent » (composé exclusivement de wagons-lits offrant des places de salons-lits à 3 lits, de compartiments à 2 lits et de couchettes) qui permet de gagner rapidement et confortablement une région merveilleuse à la température très douce, va de nouveau être mis en circulation :

Aller. — Du samedi 21 décembre 1912 au samedi 19 avril 1913, avec départ de Paris-Quai d'Orsay à 21 h. et arrivée à Biarritz-Ville à 7 h. 48, à St-Jean-de-Luz à 8 h. 01, à Irun à 8 h. 25, à St-Sébastien à 9 h. 03, à Pau à 7 h. 59.

Au retour. — Du Dimanche 22 décembre 1912 au dimanche 20 avril 1913, avec départ de St-Sébastien à 20 h. 14, d'Hendaye à 21 h. 02, de St-Jean-de-Luz à 21 h. 19, de Pau et Biarritz-Ville à 21 h. 28 et arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 15 (Wagon-Restaurant des Aubrais à Paris).

Ce train comportera en outre, à l'aller, un wagon-lits pour Biarritz-Ville venant directement de Calais-Maritime d'où il partira à 15 h., en correspondance avec le service quittant Londres à 14 heures.

Au retour, un autre wagon-lits venant directement de Biarritz-Ville continuera sur Calais-Maritime où il arrivera à 13 h. 05, en correspondance avec le service arrivant à Londres à 17 h. 10.

L'hiver aux Pyrénées, sur la Côte d'Argent et au Roussillon

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours et prolongeables moyennant supplément pour Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc...
 Quotidiennement cinq trains rapi-

des ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, comportant de grandes voitures à bogies et intercirculation. Du 21 décembre 1912 au 20 avril 1913, train de luxe quotidien extra-rapide de nuit « Pyrénées-Côte d'Argent » composé de wagons-lits, avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes, (Service direct entre Calais-Maritime et Biarritz-Ville en correspondance avec le service de ou pour Londres).

Pour les relations avec le Roussillon via Montauban-Toulouse, service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelonne Express » avec wagons-lits et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefran-

che-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir, avec lits-toilette et couchettes.

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
 Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
 A. COUÉSLANT.

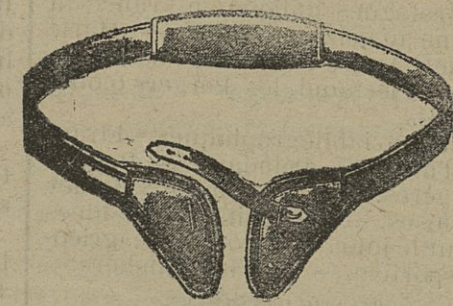
GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

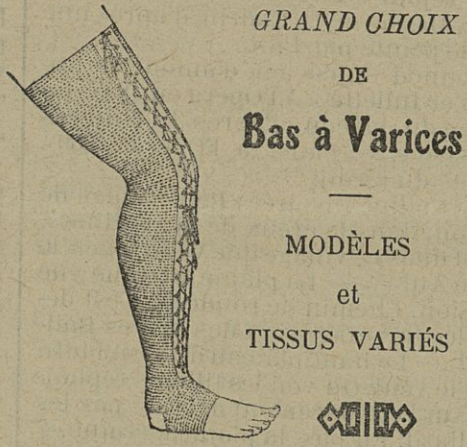
LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
 Inspecteur des Pharmacies



Bandages herniaires
 de tous modèles
 A ressort et sans ressort



GRAND CHOIX

Bas à Varices

MODÈLES

et

TISSUS VARIÉS



Ceintures

Ventrières

CEINTURES

de

GROSSESSE

Tous modèles

Bassins de lit - Enemas
 Douches d'Esmarck complètes
 Stérilisateurs pour Lait
 CANTS et LANIÈRES DE CRINS

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La **HERNIE** est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un **Bandage bien approprié à la nature de la Hernie** et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux tourmentés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes**, etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. - CAHORS
 (En face le Théâtre)

un grand choix de **Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés** pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

BANQUE CHAREIRE & C^{ie}

Société en Commandite au Capital de 4 Millions de Francs

Siège Social : CAHORS, rue Fénelon, 8

AGENCES

PARIS, 7, rue Drouot

Bayonne.	Montauban.	Grenoble.
Saumur.	Lafrançaise.	Beaufort.
Beaugé.	Bourguell.	Caussade.
Beaulieu.	Saint-Céré.	Gourdon.
Caylus.	Jarzé.	Langeais.
Brive.	St-Jean Pied-de-Port	Azay-le-Rideau.
Laroquebrou.	St-Palais.	
Montclar.	Montricoux.	

Localités du Département du Lot visitées périodiquement :
Figeac, Gramat, Martel, Casteilhou, Souillac, Prayssac, Montcuq, Salviac

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES

CHAREBANK

à Paris : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

Cahors : 45 - Paris { 1^{re} ligne : 313-28 - Montauban : 74
 2^e ligne : 326-66 - Saumur : 1-75 - Bayonne : 4-55

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Etrangères

Paiement sans frais de tous coupons

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans frais à toutes les émissions

DÉPÔT DE FONDS ET DE TITRES

Transferts, Echanges et Régularisation de Titres
 Renouvellement des feuilles de Coupons

Service de Coffres-Forts à Secrets

Un service continu de Garde est établi pour assurer la sécurité que comporte ce genre d'installation

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 19 Décembre 1912

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.646			0,76	0,72	0,70
Vaches.....	742	710	164	0,74	0,70	0,67
Taureaux.....	170			0,72	0,68	0,65
Veaux.....	1.418	1.084	15	0,98	0,96	0,90
Moutons.....	13.351	7.151	570	1,02	0,98	0,96
Porcs.....	4.670	2.762		0,65	0,63	0,61

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur toutes les marchandises.
 Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième auvernes.

SERVICE D'HIVER 1912-13

De Paris à Toulouse par Cahors

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
PARIS (Orsay) dép.	8	20		20	30	22
PARIS (Aust.) dép.	8	30		19	10	
LIMOGES (arrivée)	14	2		0 52	2 35	8 39
LIMOGES (départ.)	3 16	14 12		0 58	2 44	9 10
BRIVE (arrivée)	6 18	15 41		2 27	4 31	12 5
BRIVE (départ.)	6 45	15 48		2 33	4 50	13 12
Gignac-Cressensac.	7 21			16 35		20 3
SOULLAC (arr.)	7 40			16 54	5 25	14 6
SOULLAC (dép.)	7 45			16 56	5 28	14 10
CAZOULÈS.	7 53			17 4		14 18
Lamothe-Fénelon.	8 9			17 20		14 34
Nozac.	8 19			17 30		14 44
GOURDON.	8 31			17 42	5 53	14 56
Saint-Clair.	8 40			17 51		15 5
Dégagnac.	8 51			18 2		15 16
Thédirac-Peyrilles.	9 2			18 13		15 27
Saint-Denis-Catus.	9 13			18 25		15 38
Espère.	9 22			18 35		15 47
CAHORS (arrivée).	9 32	17 18	4 3	18 45	6 29	15 57
CAHORS (départ.)	9 41	17 23	4 7	18 58	6 41	16 7
Sept-Ponts.	9 51			19 8		16 18
Cieurac.	10 5			19 22		16 34
Labenque.	10 12			19 29		16 42
Caussade.	10 45	18		20 2		17 17
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 54
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	8 38	20 7

De Toulouse à Paris par Cahors

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	DIRECTES			Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 30
Caussade.		17 59	17 16	20 42	21 57	
Labenque.			17 54	21 25		
Cieurac.			18 2	21 34		
Sept-Ponts.			18 13	21 46		
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26
CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 52	22 40	1 30
Espère.			19 17	6 6		
St-Denis-Catus.			19 31	6 21		
Thédirac-Peyril.			19 45	6 37		
Dégagnac.			19 54	6 46		
Saint-Clair.			20 3	6 55		
GOURDON.			19 24	7 11	23 22	
Nozac.			20 26	7 20		
Lamothe-Fénel.			20 35	7 30		
CAZOULÈS.			20 49	7 44		
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	
Gignac-Cressens.			21 32	8 36		
BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	3 1
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	22 9	9 25	0 28	3 8
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36		19 5	8 47	10 32
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46		19 14	8 56	10 41

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 6	7 28	12 40	18 52
Mercuès	6 20	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)	6 24		12 58	19 11
Parnac	6 31	8 8	13 5	19 19
Luzech	6 37	8 22	13 11	19 27
Castelfranc	6 50	8 46	13 23	19 43
Prayssac (Arrêt)	6 53		13 26	19 46
Puy-l'Évêque	7 2	9 11	13 34	19 58
Duravel	7 9	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac	7 17	9 37	13 49	20 14
Fumel	7 28	10 4	13 58	20 27
LIBOS	7 34	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)	22 55		4 46	8 42

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	19 50	22 51	10	9
LIBOS... dép.	7 16	15 18	21	9
Fumel	7 27	15 24	21	15
Soturac-Touzac	7 37	15 34	21	25
Duravel	7 44	15 41	21	32
Puy-l'Évêque	7 53	15 48	21	39
Prayssac (Arrêt)	8	15 55	21	46
Castelfranc	8 8	16	21	51
Luzech	8 20	16 10	22	1
Parnac	8 30	16 18	22	9
Douelle (Arrêt)	8 35	16 23	22	14
Mercuès	8 40	16 28	22	19
CAHORS. — Arr.	8 52	16 40	22	31

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut	7 20	13 40	18 40
Arcambal	7 31	13 51	18 49
Vers	7 40	14	18 57
Saint-Géry	7 49	14 8	19 7
Conduché	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval	8 26	14 37	19 31
Calvignac	8 34	14 45	19 37
Cajarc	8 48	15 1	19 50
Montbrun	8 59	15 12	19 59
Toirac	9 9	15 22	20 7
Lamadelleine	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC. — Arr.	9 34	15 43	